

Réf. : MFP/15019626

Lausanne, le 3 février 2016

Reprise du règlement (UE) n° 515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité intérieure (développement de l'acquis de Schengen) : réponse à la procédure de consultation

Madame,

La consultation mentionnée en titre a retenu toute notre attention et notre intérêt, et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous sommes favorables à la reprise par la Suisse du règlement mentionné en titre. En effet, il s'agit pour la Suisse de respecter ses engagements internationaux. Nous prenons note que la reprise dudit règlement n'entraînera aucune dépense supplémentaire ni aucune conséquence en matière de personnel pour les cantons (rapport explicatif, chiffre 5.2).

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Par courriel : Mme Chantal Perriard, SEM
- OAE
- SPOP, Chef de service et Secteur juridique